

LÉGISLATION

Votre Conseil d'administration désire attirer l'attention sur le fait que la législation passée à la session d'automne du Parlement apporte un changement radical à la constitution des Lignes aériennes Trans-Canada. En vertu de la législation précédente, le taux postal variait avec les recettes d'exploitation de la Compagnie, ce qui permettait un large contrôle par le ministère des Postes sur la fréquence et l'heure des envolées. Cette méthode qui était désirable au début ne peut s'accorder avec un programme de vaste expansion; c'est pourquoi un contrat ferme doit être signé avec le ministère des Postes pour le transport du courrier sur une base de livre-mille au lieu d'une base de parcours. Il fera disparaître, d'une part, la nécessité pour la poste de contrôler l'exploitation et, d'autre part, la protection contre les déficits au moyen de taux postaux supérieurs. C'est seulement de cette façon que la Compagnie peut diriger son exploitation et s'étendre de façon à obtenir le maximum de revenus autres que ceux provenant des postes et donner un maximum de service aux usagers.

OFFICIERS ET EMPLOYÉS

La Direction exprime encore une fois son appréciation des bons et loyaux services des officiers et employés de la Compagnie qui, par leur zèle, ont valu aux Lignes aériennes Trans-Canada une réputation si enviable dans l'aviation civile. Leur habileté et leur esprit d'entreprise, qui ont permis à Air-Canada de rendre de si importants services pendant la guerre, sont un gage de ce qu'on peut attendre d'eux dans l'avenir.

Au cours de la guerre qui vient de se terminer par notre victoire, nombre d'employés de la Compagnie se sont enrôlés dans les forces armées. Ils ont servi avec bravoure, s'honorant eux-mêmes et honorant leur pays. La Direction désire exprimer l'orgueil qu'elle éprouve devant leur conduite et leurs sacrifices. Aux familles de ceux qui ne reviendront pas elle offre ses sincères condoléances.

M. le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons ordinairement une discussion générale avant d'en venir à l'état financier. Je dois dire au Comité que l'hon. M. Howe et M. Symington ont des engagements pour demain après-midi. Comme vous le savez, il y a actuellement une conférence internationale à Montréal et, bien que nous ne voulions pas limiter la discussion, je crois que si nous pouvions terminer nos réunions pour permettre à ces messieurs et à leur personnel de s'absenter, ils nous en seraient reconnaissants.

M. JACKMAN: S'absenter aujourd'hui, monsieur le président?

M. le PRÉSIDENT: Aujourd'hui ou demain midi.

L'hon. M. HOWE: Demain midi ferait très bien.

M. le PRÉSIDENT: Je ne veux pas limiter la discussion, mais comme cette conférence a lieu, ils aimeraient s'absenter, si possible.

M. JACKMAN: Ce sont toujours des gens très occupés; nous nous en rendons parfaitement compte. M. Symington peut-il nous dire quelque chose au sujet de la conférence de Montréal, de cette cinquième liberté et des décisions qui ont une portée générale sur le programme d'Air-Canada?

M. SYMINGTON: Aucune décision n'a encore été prise. Les membres discutent en comité différentes questions qui seront soumises en session plénière dont la première aura lieu mercredi. Il faut tenir compte des difficultés qui ne cessent de surgir dans toutes les réunions internationales. Les ambitions locales et nationales y sont naturellement pour beaucoup. Quand un pays est en bien meilleure posture que n'importe quel autre de fournir un service aérien, les autres penseront que ce pays a tendance à dominer, et il est naturel qu'ils demandent des clauses protectrices garantissant la cinquième liberté.